LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°43 – juin/juillet 2025

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Table des matières

INTRODUCTION 3

LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL 4

LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS 8

LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS 23

LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION 24

Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraitra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites responsable de session et jury du titre.

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :

M — **Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel**

C — **Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel**

P — **Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée**

R — **Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé**

Les dernières parutions au Journal Officiel

Parution au JO au mois de mai

JO du 04/05/2025

R Arrêté du 22 avril 2025 portant **révision** du titre professionnel d'**opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur** (ORUAO). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 20 mai 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : 40699

Journée de la certification : 04/11/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel d'Opérateur Régleur en Usinage Assisté par Ordinateur publié au Journal Officiel le 20 mai 2020 présentait 4 blocs de compétences et 10 compétences.
A l'occasion de la révision de ce titre, il est proposé de réorganiser la structure, sans modification significative de son contenu, pour mieux correspondre à l'employabilité en entreprise. Désormais un unique bloc de compétences correspond à l'activité de production et englobe les deux procédés (tour à commande numérique et centre d'usinage à commande numérique).
Les deux autres activités liées au réglage des machines-outils restent distinctes en raison des spécificités des deux types de procédés. Seule une compétence renommée « Contrôler les pièces de la présérie » est maintenue commune, portant ainsi à 7 le nombre total de compétences du nouveau référentiel.

Tableau de correspondance du RE :

	Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur Arrêté du 12/03/2020		Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur Arrêté du 22/04/2025
CCP	Conduire une production de séries stabilisées sur tour à commande numérique	CCP	Conduire une production de séries stabilisées sur machines-outils à commande numérique
CCP	Conduire une production de séries stabilisées sur centre d'usinage		
CCP	Régler un tour à commande numérique pour produire des séries stabilisées de pièces	CCP	Régler un tour à commande numérique pour produire des séries stabilisées de pièces
CCP	Régler un centre d'usinage pour produire des séries stabilisées de pièces	CCP	Régler un centre d'usinage à commande numérique pour produire des séries stabilisées de pièces

JO du 07/05/2025

R Arrêté du 24 avril 2025 portant **révision** du titre professionnel de **peintre applicateur de revêtements techniques** (PART). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 1er août 2025**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : 40697

Journée de la certification : 03/10/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

La révision en 2024 du titre professionnel de niveau 4 de "Peintre applicateur de revêtements techniques" présente une structuration en trois activités types (arrêté de spécialité du 04 mars 2021) avec quelques ajustements dans ce nouveau millésime. Ce découpage répond aux besoins des professionnels du secteur.

Pour répondre aux besoins diversifiés des entreprises dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution, la technicité croissante des chantiers exige des compétences variées et une grande polyvalence pour le métier d'applicateur. Ainsi, l'architecture du titre professionnel "Peintre applicateur de revêtements techniques" maintient trois activités principales : la réalisation de travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur des bâtiments, l'application de peintures en basse et haute pression, et la pose d'éléments et de revêtements techniques délicats.
La compétence "Utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants" est incontournable dans l'emploi et devient un savoir-faire organisationnel.
La compétence « Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports » est supprimée au profit du titre professionnel de Peintre décorateur de niveau 4.
Le peintre applicateur de revêtements techniques réalise quotidiennement des travaux de peinture de finition A avec une application mécanisée des produits en basse et haute pression, et pose des éléments et des revêtements techniques muraux et de sols intérieurs.
Les compétences suivantes deviennent des savoir-faire : communiquer auprès des différents acteurs du chantier, rendre compte de l'avancement du chantier de manière orale ou écrite, conseiller le client sur des projets d'aménagement et de finitions, et participer au tutorat des apprentis et des stagiaires.

Tableaux de correspondance du RE :

	Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 04/03/2021		Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
CCP	Appliquer des peintures en basse et haute pression et poser des revêtements délicats.	CCP	Appliquer des peintures en basse et haute pression
		CCP	Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats
CCP	Communiquer et représenter l'entreprise auprès du client.	CCP	Aucune correspondance

	Peintre Décorateur Arrêté du 24/04/2025		Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

R Arrêté du 24 avril 2025 portant **révision** du titre professionnel de **peintre décorateur** (PDECO). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 1er août 2025**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : 40696

Journée de la certification : 03/10/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

La révision de 2024 de la spécialité du titre professionnel de niveau 4 de « Peintre Décorateur » comporte désormais quatre activités types, au lieu des trois présentes dans la version précédente (arrêté du 04 mars 2021). Ce découpage est plus conforme aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné. Les entreprises interrogées sont regroupées sous les codes NAF 43.34Z « travaux de peinture et vitrerie ». Elles sont également rattachées au code NAF 90.03A « peinture en décors ». Les éléments d'analyse du travail collectés ont permis d'identifier un besoin de main-d'œuvre spécifiquement qualifiée, appliquant des peintures haut de gamme et des produits décoratifs prêts à l'emploi, et utilisant des compétences transversales (communication, innovation, créativité, etc.) comme étant inhérentes à l'activité du peintre décorateur.

L'analyse montre que l'ensemble des entreprises de peinture en décors travaillent sur plusieurs champs d'activités et que la partie décoration des intérieurs représente 90 % des marchés. Elles réalisent leur activité sur la décoration d'intérieurs, la décoration de magasins, la décoration d'évènements, la décoration de meubles, la décoration de façades de bâtiments, la rénovation de « fresques » murales.
Il ressort également d'une partie importante des professionnels interrogés que 80 % de leur activité se concentre sur des travaux de conseil et de maquettage.

Les logiciels de dessin sont utilisés occasionnellement pour 46% des professionnels interrogés. D'autre part, 92 % des entreprises réalisent des travaux d'études, ce qui corrobore l'activité de conseil et maquettage.
La présentation et le contact avec la clientèle sont aussi des qualités attendues par la profession pour 72% des interrogés.

Même s'il se voit confier des missions où il doit endosser un rôle de conseil et faire preuve d'une grande créativité, il demeure avant tout un technicien spécialisé dans les travaux de peinture décorative, d'ornementation et de trompe-l'œil.

Les principes du développement durable et la promotion de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation des bâtiments sont largement pris en compte dans le cadre de son activité. Il apparait que la compétence « Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants » est incontournable dans l'emploi en tant que savoir-faire organisationnel.

Evolutions mineures souhaitées par les branches professionnelles afin de conforter pour ce niveau 4 son caractère de conseil mais pas de chiffrage (pour la suppression du devis) et une rationalisation des compétences pour correspondre à l'évolution de nouveaux matériaux et à l'emploi.

Tableaux de correspondance du RE :

	Peintre Décorateur **Arrêté du 29/06/2018**		**Peintre Décorateur** **Arrêté du 24/04/2025**
CCP	Elaborer des projets de décors	CCP	Elaborer des projets de décors
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et de trompe-l'œil	CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations
CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et de trompe-l'œil		

	Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025		Peintre Décorateur Arrêté du 24/04/2025
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Arrêté du 24 avril 2025 portant **suppression** du titre professionnel de **dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications** (DPRT).

Le titre professionnel de dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications est supprimé à compter du 1er septembre 2025.

JO du 16/05/2025

R Arrêté du 24 avril 2025 portant **révision** du titre professionnel de **chargé d'études de réseaux de télécommunications** (CERT). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : 40698

Journée de la certification : 13/06/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Pour le titre professionnel de CERT, les résultats des enquêtes et questionnaires sur les aspects techniques ont conduit à redéfinir le périmètre technologique des réseaux THD.

Abandon de la technologie cuivre (Boucle Locale Cuivre) : le décommissionnement définitif des réseaux cuivre historique est initié (complétude prévue en 2030). Les bureaux d'études ne sont pas sollicités pour cette activité.

Limitation de la technologie hertzienne (4G et 5G) aux portions terrestres en fibre optique des réseaux.

Le périmètre technologique de l'emploi est recentré sur les architectures optiques de type FTTx.

Toutes les activités sont renommées pour mentionner explicitement les « réseaux FTTx » et plus seulement les « réseaux de télécommunications », termes trop généralistes.

Enfin, le titre professionnel de CERT est désormais organisé en trois activités : la première concerne toujours la réalisation des Avant-projets sommaires (APS), la seconde est nouvelle, centrée sur les activités de terrain, notamment le piquetage, qui ne faisaient l'objet que d'une compétence dans le millésime précédent, et la troisième concerne toujours la réalisation des Avant-projets définitifs (APD).

Le tableau de correspondance du RE :

	Chargé d'études de réseaux de télécommunications Arrêté du 20/05/2020		Chargé d'études de réseaux de télécommunications Arrêté du 24/04/2025
CCP	Réaliser les avant-projets sommaires d'études de réseaux de télécommunications	CCP	Réaliser les avant-projets sommaires des études de réseaux FTTx
CCP	Gérer la production des avant-projets définitifs d'études de réseaux de télécommunications.	CCP	Réaliser les relevés et piquetages de terrain nécessaires aux études de réseaux FTTx
		CCP	Réaliser les calculs, les plans et les documents pour les avant-projets définitifs des études de réseaux FTTx

JO du 16/05/2025

R Arrêté du 20 mai 2025 portant **révision** du titre professionnel de **médiateur numérique** (MN). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de médiateur numérique **pour une durée de cinq ans à compter du 13 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 40695

Journée de la certification : 12/05/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : le plateau de certification est réduit par rapport au millésime précédent.

Le titre est recentré sur le métier phare du secteur (médiateur numérique) plus porteur en termes d'emploi. Le synoptique de formation se réduit à deux activités types et dix compétences.

Le titre comporte une période en entreprise obligatoire mentionnée dans l'arrêté ainsi que dans le référentiel d'évaluation.

La période obligatoire est de 350 heures pour la session titre, elle se décline en 210 heures pour le CCP1 et 245 heures pour le passage du CCP2.

Le tableau de correspondance du RE :

	Responsable d'espace de médiation numérique **Arrêté du 08/02/2019**		**Médiateur numérique** **Arrêté du 20/05/2025**
CCP	Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques	CCP	Accompagner les publics vers un usage autonome des outils numériques et services en ligne
CCP	Aucune correspondance	CCP	Accompagner les publics les plus éloignés du numérique dans un réseau territorial
CCP	Contribuer au développement d'un espace de médiation numérique et de ses projets	CCP	Aucune correspondance
CCP	Contribuer à la gestion d'un espace de médiation numérique et animer ses projets collaboratifs	CCP	Aucune correspondance

JO du 06/06/2025

R Arrêté du 02 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel de **Technicien informatique de proximité** (TIP). **Niveau : 4**

Le titre professionnel technicien d'assistance informatique est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de technicien informatique de proximité **pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 40799

Journée de la certification : 04/06/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

En 2024, les travaux de révision ont conduit à une actualisation :

- De l'intitulé de l'activité-type 1.
- Du nombre de compétences et de certains de leur intitulé.

- De l'intitulé du titre professionnel, passant de « Technicien d'assistance en informatique » à « Technicien informatique de proximité ».

L'architecture du titre professionnel reste inchangée, avec 3 activités-types et un passage de 9 à 8 compétences. Les 3 activités-types sont :

- Assurer le support utilisateur : Regroupe les compétences liées à l'assistance, la résolution de problèmes et l'accompagnement de l'utilisateur, incluant le diagnostic, la gestion des incidents et leur résolution.
- Mettre en service des équipements numériques : Comprend des compétences liées à l'installation, la configuration, les tests, la mise à jour et l'intégration des équipements numériques dans l'environnement de travail.
- Intervenir sur les éléments de l'infrastructure : Englobe des compétences liées à la maintenance, la gestion des réseaux, la sécurisation des équipements et l'évolution des composants physiques et logiques de l'infrastructure informatique de l'entreprise.

Le tableau de correspondance du RE :

	Technicien d'assistance en informatique **Arrêté du 26/04/2023**		**Technicien informatique de proximité** **Arrêté du 02/06/2025**
CCP	Assister ou dépanner les utilisateurs	CCP	Assurer le support utilisateur
CCP	Mettre en service des équipements numériques	CCP	Mettre en service des équipements numériques
CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure	CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

R Arrêté du 02 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel de **Secrétaire assistant médico-administratif** (SAMA). **Niveau : 4**

Le titre professionnel secrétaire assistant médico-social est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de secrétaire assistant médico-social **pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 40800

Journée de la certification : 11/06/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel Secrétaire assistant médico-social était structuré en 3 activités-types (Arrêté de prorogation du 05/07/2022).

Les travaux de révision menés sur 2024 ont conduit à une restructuration du titre professionnel en 2 activités-types, à une actualisation des compétences existantes et à un changement d'intitulé du titre professionnel pour Secrétaire assistant médico-administratif.

De l'analyse du travail, il ressort les principaux résultats suivants :

- la nécessité de faire évoluer l'intitulé du titre professionnel en Secrétaire assistant médico-administratif afin de rendre lisible les activités professionnelles exercées en structures médicales ;
- le niveau 4 répond au niveau de responsabilité et d'autonomie que le titre professionnel certifie ;
- des connaissances spécifiques pour la mise en œuvre des compétences sont attendues par les employeurs pour répondre aux besoins de l'exercice professionnel et des emplois en structures médicales ;
- les plateformes de gestion des rendez-vous, les logiciels de gestion des dossiers patients ou encore les solutions de communication numérique ont impacté les activités du Secrétaire assistant médico-administratif. Ces outils font partie intégrante de ses activités professionnelles, des organisations de travail et du cadre règlementaire ;
- le Secrétaire assistant médico-administratif travaille en étroite collaboration avec le professionnel de santé d'une part pour assurer une prise en charge de qualité du patient ou de son entourage et d'autre part pour assister le professionnel de santé dans le suivi et la coordination du parcours du patient ;
- le Secrétaire assistant médico-administratif exerce sous la responsabilité d'un professionnel de santé ou d'une hiérarchie, dans la limite de ses responsabilités. Il respecte le secret professionnel, le secret médical, applique les règles de confidentialité et d'identitovigilance.

Les questions de l'inclusion et de la transition écologique et énergétique, et de leurs impacts sur les pratiques et l'exercice professionnel du Secrétaire assistant médico-administratif, ont été prises en compte dans l'analyse du travail. Les résultats montrent que :

- le Secrétaire assistant médico-administratif gère des flux conséquents, assure simultanément un accueil physique et téléphonique et peut rencontrer des situations difficiles à l'accueil ;
- le Secrétaire assistant médico-administratif adapte son accueil, sa communication et ses modes de transmission des informations ou documents aux personnes en situation de handicap. Il informe, si besoin, des signalétiques pour simplifier le déplacement des personnes dans la structure médicale ;
- le Secrétaire assistant médico-administratif adopte un comportement éco-responsable dans son exercice professionnel quotidien (exemples : mettre son ordinateur en veille, éviter les impressions non indispensables, pratiquer le tri sélectif…).

Le tableau de correspondance du RE :

	Secrétaire assistant médico-social **Arrêté du 27/10/2017**		**Secrétaire assistant médico-administratif** **Arrêté du 02/06/2025**
CCP	Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités	CCP	Aucune correspondance
CCP	Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'usager	CCP	Assurer l'accueil du patient et les activités administratives courantes d'une structure médicale
CCP	Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'usager	CCP	Assister les professionnels de santé d'une structure médicale dans le suivi et la coordination du parcours du patient

JO du 07/06/2025

P Arrêté du 27 mai 2025 portant **prorogation** du titre professionnel d'**employé administratif et d'accueil** (EAA). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de six mois à compter du 1er septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 36803

P Arrêté du 27 mai 2025 portant **prorogation** du titre professionnel de **secrétaire assistant** (SA). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de six mois à compter du 1er septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 36804

JO du 08/06/2025

R Arrêté du 22 mai 2025 portant **révision** du titre professionnel d'**opérateur composites hautes performances** (OCHP). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 19 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : A venir

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Comme sur l'ancien millésime le titre est structuré en deux activités :

- Mouler des pièces en composites hautes performances
- Réaliser les finitions et retouches de pièces en composites hautes performances

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Opérateur composites hautes performances Arrêté du 15/02/2013		**Opérateur composites hautes performances Arrêté du 09/07/2020**
CCP	Mouler des pièces en composites hautes performances	CCP	Mouler des pièces en composites hautes performances
CCP	Réaliser les finitions et retouches de pièces en matériaux composites hautes performances	CCP	Réaliser les finitions et retouches de pièces en matériaux composites hautes performances

JO du 12/06/2025

R Arrêté du 03 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel d'**exploitant en transport routier de marchandises** (ETRM). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 24 août 2025**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : 40992

Journée de la certification : 25/06/25

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le cœur du métier d'exploitant consiste toujours à étudier et choisir des solutions de transport, y compris dans le cadre d'opérations intermodales, à maîtriser les différentes techniques de planification et à assurer le suivi des toutes les phases des opérations dans le respect des réglementations en vigueur et des objectifs de qualité et de rentabilité.

Dans un contexte économique hautement concurrentiel, les compétences relationnelles occupent une place importante dans les préoccupations des entreprises de transport. L'exploitant est fréquemment en relation avec les donneurs d'ordres et avec un grand nombre d'interlocuteurs internes et externes. Il évalue en temps réel les enjeux liés à la satisfaction client et à l'optimisation des moyens humains et matériels, et il lui revient de communiquer les solutions adéquates aux interlocuteurs. Les savoir-faire relationnels ont donc été renforcés dans toutes les compétences concernées.

Les entreprises de transport de marchandises accordent une importance majeure à la contribution de l'exploitant à l'encadrement opérationnel du personnel roulant. Au quotidien, l'exploitant est l'interlocuteur de proximité des conducteurs et leur donne des instructions précises, respectant les réglementations en vigueur. La compétence « Encadrer au quotidien une équipe de conducteurs dans le respect des réglementations en vigueur » rend visible la mobilisation conjointe du savoir-faire relationnel et du savoir-faire technique. Des savoir-faire relationnels sont rajoutés afin de tenir compte de leur importance dans la mise en œuvre de cette compétence.

L'analyse du travail a mis en évidence l'importance des opérations d'affrètement ponctuel (cf. glossaire). L'intitulé des compétences en tient compte : « Affecter, affréter et planifier les moyens adaptés à la réalisation des opérations de transport routier de marchandises » et « Tarifer les demandes de transport, y compris affrétées, et transmettre par écrit une proposition technique détaillée au donneur d'ordres ».

L'exploitant contribue à la prévention des litiges par le suivi de la qualité de service, par sa réactivité en cas d'aléas et par son souci de maintenir de bonnes relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs internes et externes. Son rôle dans le traitement des litiges se limite généralement à l'analyse des réserves sur les documents de transport et à la transmission des informations aux services chargés de l'instruction technique des dossiers litiges. Les savoir-faire liés au suivi de la qualité de service et à la prévention des litiges sont maintenus.

L'évolution des moyens matériels en vue de respecter les normes environnementales ainsi que de nouvelles réglementations dans le domaine du développement durable imposent à l'exploitant d'élargir ses connaissances et de s'informer régulièrement sur l'évolution de ces normes et réglementations. Afin de se consacrer pleinement à ses tâches, l'exploitant utilise avec aisance les outils numériques et différents canaux de communication. L'ensemble des compétences intègre donc les savoir-faire liés à la communication orale et écrite dans les différentes situations représentatives du métier.

Le tableau de correspondance du RE :

	Exploitant en transport routier de marchandises Arrêté du 27/03/2019		**Exploitant en transport routier de marchandises Arrêté du 03/06/2025**
CCP	Concevoir et organiser une prestation de transport terrestre de marchandises y compris à l'international	CCP	Concevoir et organiser des prestations de transport routier de marchandises
CCP	Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier	CCP	Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture des dossiers

Le titre procure par équivalence l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises – (cf. Arrêté du 19 février 2020 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2012 relatif aux diplômes, titres et certificats permettant la délivrance directe des attestations de capacité professionnelle en vue d'exercer la profession de transporteur public routier).

R Arrêté du 03 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel d'**organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises** (OTAMM). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 24 août 2025**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : 40991

Journée de la certification : 25/06/25

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Les organisateurs de transports aériens ou maritimes de marchandises organisent des opérations de transport multimodal, à l'import ou à l'export, et coordonnent l'action des différents correspondants, compagnies et prestataires. Les savoir-faire et la technicité liés à la circulation internationale des marchandises et à l'organisation du transport en mode aérien et maritime sont fondamentaux ; ils ont donc été maintenus et actualisés.

Dans un contexte hautement concurrentiel, l'importance du pilotage des indicateurs économiques est confirmée. La compétence relative au calcul des marges a donc été renforcée en connaissances et savoir-faire ; elle s'intitule « Déterminer la rentabilité des opérations de transport *overseas* » afin de mettre en évidence la contribution de l'organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises au suivi des marges de son activité.

L'organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises contribue à la prévention des litiges par le suivi de la qualité de service, par sa réactivité en cas d'aléas et par son souci de maintenir de bonnes relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs internes et externes. Son rôle dans le traitement

des litiges se limite à l'analyse des réserves sur les documents de transport et à la transmission des informations aux services chargés de l'instruction technique et juridique des dossiers litiges.

Les savoir-faire liés au suivi de la qualité de service et à la prévention des litiges figurent dans la compétence « Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import ».

L'organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises est fréquemment en relation avec les clients, les prestataires et avec un grand nombre d'interlocuteurs internes et externes, notamment les services de la douane. Les opérations sont traitées dans un contexte international, l'emploi requiert l'utilisation de la langue anglaise à un échelon comparable au niveau B2 du CECRL. La fréquence, la technicité des échanges, et la multiplicité des interlocuteurs anglophones demande une capacité à comprendre et à s'exprimer de manière précise**,** principalement par écrit et parfois oralement.

L'environnement technologique et réglementaire du secteur, la dématérialisation des opérations de douane et le développement des procédures de contrôle et de sûreté du fret induisent au quotidien une expertise en matière d'utilisation de logiciels et de respect des dispositions règlementaires.

Lors de la conception et de la mise en œuvre des opérations de transport, l'organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises combine de nombreux paramètres chiffrés, d'unités de valeur et d'ordre de grandeur.

Le tableau de correspondance du RE :

	Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises Arrêté du 16/07/2020		**Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises Arrêté du 03/06/2025**
CCP	Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport "overseas"	CCP	Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport overseas
CCP	Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier	CCP	Mettre en œuvre une opération de transit overseas à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier

Le titre professionnel « Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises » procure par équivalence (Arrêté du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport).

P Arrêté du 03 juini 2025 portant **prorogation** du titre professionnel d'**enseignant de la conduite et de la sécurité routière** (ECSR). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée d'un an à compter du 29 avril 2026**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : 35329

JO du 14/06/2025

R Arrêté du 03 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel de **gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises** (GOTRM). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 24 août 2025**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : 40990

Journée de la certification : 25/06/25

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le cœur du métier du gestionnaire de transport consiste avant tout à étudier et choisir une solution de transport, à maîtriser les différentes techniques de planification et à assurer le suivi des toutes les phases des opérations dans le respect des réglementations en vigueur. Le bloc « Concevoir, organiser, mettre en œuvre et piloter des prestations de transport routier de marchandises jusqu'à la clôture des dossiers » réunit ces compétences fondamentales. Le contenu est actualisé. Il tient compte de l'évolution des moyens matériels en matière d'énergie alternative en vue de respecter les normes environnementales ainsi que de nouvelles réglementations en matière de zones à faibles émissions (ZFE).

L'analyse du travail a également mis en évidence l'importance des opérations d'affrètement ponctuel (Cf. glossaire). L'intitulé des compétences en tient compte : « Étudier la faisabilité des demandes de transport, y compris affrétées, les tarifer et transmettre par écrit une proposition technique détaillée au donneur d'ordres » et « Affecter, affréter et planifier les moyens adaptés à la réalisation des opérations de transport routier de marchandises » ; les savoir-faire sont actualisés et renforcés.

L'essor du e-commerce a conduit à l'intégration de compétences spécifiques à ce type de trafic. Elles combinent des techniques organisationnelles, des connaissances du cadre réglementaire et un langage professionnel propres. Elles sont regroupées dans le bloc « Piloter les trafics réguliers sous contrat de sous-traitance ».

Le gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises organise des prestations de transport de marchandises. Il coordonne l'action des différents intervenants internes et externes. Les savoir-faire et la technicité liés à la circulation des marchandises et à l'organisation du transport en mode routier, ferroviaire ou fluvial, dans le respect des réglementations, sont fondamentaux et ont été maintenus.

Dans un contexte hautement concurrentiel, le pilotage des indicateurs économiques est primordial. Le bloc « Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité de transport » concernant l'optimisation de l'ensemble des moyens a donc été renforcé en connaissances et savoir-faire. Il trouve son expression dans la compétence « Reconstituer les indicateurs de performance de l'activité globale et, si besoin, préconiser des mesures correctives. » afin de signaler l'importance de la contribution du gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises au suivi des marges d'exploitation et des seuils de rentabilité.

Les résultats des enquêtes font également apparaitre l'importance élevée accordée par les entreprises au management de proximité, notamment celui du personnel roulant. Cette évolution exige la connaissance de la réglementation sociale et du code du travail, la capacité à gérer les temps de travail et à animer une équipe. L'ensemble de ces connaissances et savoir-faire est réuni dans la compétence « Animer et superviser l'activité du personnel du service exploitation ».

Afin de se consacrer pleinement à ses tâches, le gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises utilise avec aisance les outils numériques dédiés au transport et combine de nombreux paramètres chiffrés dans un contexte de multiplicité des tâches.

L'utilisation courante d'une langue étrangère dépend de la situation géographique ou de l'activité des entreprises. Dans la mesure où l'utilisation de l'anglais au quotidien ne concerne que des activités ciblées,

l'anglais est intégré dans le bloc « Piloter les trafics réguliers sous contrat de sous-traitance ». Le gestionnaire l'utilise pour répondre aux demandes de prestations combinant plusieurs modes de transport à l'international, ainsi que dans le cas des besoins en sous-traitance régulière avec des transporteurs étrangers.

Le gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises joue un rôle crucial dans la fidélisation du client. Il évalue en temps réel les enjeux liés à la satisfaction client. Il lui revient de communiquer les solutions adéquates aux interlocuteurs internes et externes.

Le tableau de correspondance du RE :

	Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises Arrêté du 16/07/2020		**Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises Arrêté du 03/06/2025**
CCP	Élaborer et mettre en œuvre une offre globale de transport routier de marchandises, y compris à l'international	CCP	Concevoir, organiser, mettre en œuvre et piloter des prestations de transport routier de marchandises jusqu'à la clôture des dossiers
CCP	Piloter les trafics réguliers sous contrat de sous-traitance	CCP	Piloter les trafics réguliers sous contrat de sous-traitance
CCP	Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité de transport	CCP	Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité de transport

Le titre procure par équivalence les attestations de capacité professionnelle en transport routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes et de commissionnaire de transport (cf. Décisions du 31 janvier 2025 modifiant la décision du 9 février 2012 modifiée relative à la liste des diplômes, titres ou certificats permettant la délivrance, par équivalence, d'une attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier et arrêté du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport).

R Arrêté du 03 juin 2025 portant **révision** du titre professionnel d'**assistant immobilier** (AI). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 07 septembre 2025**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : 40989

Journée de la certification : 11/06/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Les travaux de révision ont confirmé :

- le maintien de l'intitulé du titre professionnel « Assistant immobilier » et de l'architecture des 3 activité-types ;
- une actualisation des formulations de l'activité-type 3, de certains libellés de compétences et un renforcement des savoirs.

Ces travaux ont également conduit au retrait de la compétence « Établir le dossier administratif d'une transaction spécifique (VEFA, viager…) », à l'intégration de certains de ses contenus dans les savoirs de la compétence C3 de l'activité-type 1.

Les résultats de l'analyse du travail ont mis en évidence les éléments suivants :

- une demande constante pour les activités de transaction, de gestion locative et de syndic de copropriété. La qualification professionnelle actuelle valorise la polyvalence sur les trois domaines, préparant les titulaires du titre professionnel à répondre aux attentes spécifiques des employeurs sur le marché du travail ;
- un impact de la technologie sur le secteur immobilier considérable. Avec la numérisation croissante des documents et des contrats et l'intégration graduelle de solutions technologiques dans les processus immobiliers, les professionnels du secteur doivent posséder des compétences numériques avancées. Cela inclut, par exemple, la maîtrise des logiciels de gestion immobilière, la compréhension des plateformes de données immobilières, de réalité virtuelle pour les visites, et la capacité à utiliser efficacement les outils numériques pour la commercialisation ou encore la gestion de la relation client avec un CRM (Customer Relationship Management). Ces compétences permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'optimiser les stratégies de vente ou de location, de répondre aux attentes et préférences d'une clientèle de plus en plus connectée et d'interagir avec elle grâce au développement de l'intelligence artificielle et des chatbots ;
- des clients de plus en plus exigeants en matière de services, de rapidité de transaction et de transparence dans les processus immobiliers. Dans ce cadre, l'émergence du modèle, combinant le physique et le digital, permet aux agences de répondre aux attentes des clients qui souhaitent bénéficier d'une expérience fluide et personnalisée, à la fois en ligne et en présentiel, et d'adopter une approche plus centrée sur le client ;
- ces dernières années, les softskills, ou compétences comportementales, sont devenues tout aussi importantes que les compétences techniques. En effet, il ne suffit pas de connaître le marché et les aspects juridiques, il faut également être capable de tisser des liens solides avec les clients, de gérer le stress et de travailler en équipe de manière efficace ;
- la transition écologique est un enjeu majeur en France et la rénovation énergétique, un pilier important du secteur immobilier. L'assistant immobilier participe à la mise en œuvre des nouvelles mesures pour favoriser une transition vers un secteur immobilier plus respectueux de l'environnement, avec une emphase sur la réduction de la consommation énergétique et l'adoption de pratiques durables ;
- enfin, les modifications de la législation immobilière nécessitent que l'assistant immobilier reste informé des évolutions réglementaires régulières pour les intégrer dans ses pratiques en ayant une connaissance des réglementations locales, nationales et même internationales pour les transactions transfrontalières.

JO du 15/06/2025

Arrêté du 27 mai 2025 modifiant l'arrêté du 6 mars 2025 portant création du titre professionnel de développeur intégrateur en informatique industrielle.

Après l'article 3 de l'arrêté du 6 mars 2025 susvisé, il est inséré un article 3 bis ainsi rédigé :

« Art. 3 bis. - Les personnes titulaires d'une attestation de compétences de développeur intégrateur en informatique industrielle délivrée dans les conditions mentionnées ci-après peuvent présenter une

demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que le titre professionnel de développeur intégrateur en informatique industrielle leur soit délivré par correspondance :

« 1° Attestation de compétences délivrée le 22 avril 2021, le 31 mars 2022 ou le 6 juillet 2023 par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Vénissieux ;

« 2° Attestation de compétences délivrée le 22 décembre 2020, le 29 juin 2022, le 30 juin 2022 ou le 7 décembre 2023 par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Metz ;

« 3° Attestation de compétences délivrée le 14 décembre 2020, le 16 décembre 2020 ou le 4 août 2023 par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Mantes Magnanville.

« La demande adressée au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi est accompagnée d'une copie de l'attestation de compétences, et, le cas échéant, des justificatifs afférents.

« La décision de ce dernier fait l'objet d'une notification entrainant la délivrance du titre professionnel. »

JO du 18/06/2025

Arrêté du 12 juin 2025 fixant les modalités d'équivalence entre la certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical et plusieurs titres professionnels du ministère chargé de l'emploi.

1° Titre professionnel de responsable de petite et moyenne structure :

CERTIFICATION relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical	TITRE PROFESSIONNEL de responsable de petite ou moyenne structure - niveau 5 (arrêté du 5 décembre 2023)
CCP « Encadrement et animation d'équipe »	**CCP « Diriger une structure avec une équipe »**
Sans équivalence	**CCP « Mettre en œuvre l'objet social de la structure »**
Sans équivalence	**CCP « Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure »**

2° Titre professionnel d'assistant de direction :

CERTIFICATION relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical	TITRE PROFESSIONNEL d'assistant de direction - niveau 5 (arrêté du 18 janvier 2024)
CCP « Gestion et traitement de l'information »	**CCP « Assurer les fonctions de support administratif et organisationnel à l'équipe de direction »**
CCP « Assistance dans la prise en charge d'un projet »	**CCP « Organiser et suivre les projets et dossiers spécifiques de l'équipe de direction »**

3° Titre professionnel de médiateur social accès aux droits et services :

CERTIFICATION relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical	TITRE PROFESSIONNEL de médiateur social accès aux droits et services - niveau 4 (arrêté du 7 février 2022)
Sans équivalence	**CCP « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire »**
CCP « Mise en œuvre d'un service de médiation sociale »	**CCP « Assurer un service de médiation sociale »**
Sans équivalence	**CCP « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale »**

4° Titre professionnel de négociateur technico-commercial :

CERTIFICATION relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical	TITRE PROFESSIONNEL de négociateur technico-commercial - niveau 5 (arrêté du 30 avril 2024)
CCP « Prospection et négociation commerciale »	**CCP « Négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client »**
Sans équivalence	**CCP « Elaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre »**

5° Titre professionnel de gestionnaire de paie :

CERTIFICATION relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical	TITRE PROFESSIONNEL de gestionnaire de paie - niveau 5 (arrêté du 4 juillet 2023)
CCP « Suivi de dossier social d'entreprise »	**CCP « Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie »**
Sans équivalence	**CCP « Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle »**

JO du 22/06/2025

C Arrêté du 20 juin 2025 portant création du titre professionnel de **chargé d'accueil et de gestion administrative** (CADGA) – Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 2025.

Fiche RNCP : A venir

Le TP CADGA couvre les compétences essentielles à l'accueil et à la gestion administrative :

CCP1 : Accueil et information des publics

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion des situations complexes
- Traitement des flux d'information internes et externes

CCP2 : Travaux administratifs courants

- Gestion des activités administratives courantes (planification, organisation, rédaction de documents)
- Traitement administratif des dossiers (y compris tâches commerciales)
- Traitement des réclamations Les compétences RH ne sont plus présentes.

Le traitement de données chiffrées est automatisé via les solutions intégrées aujourd'hui dans les ERP.

JO du 22/06/2025

R Arrêté du 22 mai 2025 portant **révision** du titre professionnel de **technicien reconstructeur de moteurs thermiques et d'organes** (TRMTO). **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 14 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : A venir

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le tableau de correspondance de l'arrêté :

TITRE PROFESSIONNEL Technicien reconstructeur de moteurs thermiques et d'organes (arrêté du 26/05/2015)	TITRE PROFESSIONNEL Technicien reconstructeur de moteurs thermiques et d'organes (présent arrêté)
Expertiser l'état d'usure et réparer les groupes motopropulseurs par remplacement de composants	Expertiser l'état d'usure et réparer les groupes motopropulseurs par remplacement de composants
Remettre en état des éléments mécaniques par différents procédés d'ajustage, d'usinage et de soudage	Remettre en état des éléments mécaniques par différents procédés d'ajustage, d'usinage et de soudage
Reconstruire les moteurs thermiques au moyen de machines d'usinage spécialisées	Reconstruire les moteurs thermiques au moyen de machines d'usinage spécialisées

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre juillet 2025 et septembre 2025

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-01295	Technicien en chaudronnerie	TC	40801	12/07/2025
TP-01336	Médiateur numérique	MN	40695	13/07/2025
TP-01283	Opérateur composites hautes performances	OCHP	A venir	19/07/2025
TP-00470	Cariste d'entrepôt	CE	40499	28/07/2025
TP-00468	Préparateur de commandes en entrepôt	PCE	40498	28/07/2025
TP-01403	Peintre applicateur de revêtements techniques	PART	40697	01/08/2025
TP-01342	Peintre Décorateur	PDECO	40696	01/08/2025
TP-00438	Chef de chantier aménagement finitions	CCAF	38747	18/08/2025
TP-00375	Exploitant en transport routier de marchandises	ETRM	40992	24/08/2025
TP-01329	Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises	GOTRM	40990	24/08/2025
TP-01330	Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises	OTAMM	40991	24/08/2025
TP-01369	Chargé d'études de réseaux de télécommunications	CERT	40698	01/09/2025
TP-00057	Secrétaire assistant médico-administratif	SAMA	40800	01/09/2025
TP-00476	Technicien informatique de proximité	TIP	40799	01/09/2025
TP-01374	Assistant immobilier	AI	40989	07/09/2025

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

Titres arrivants à échéance entre juillet 2025 et septembre 2025

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-01336	Responsable d'espace de médiation numérique	REMN	39181	12/07/2025
TP-01295	Technicien en chaudronnerie	TC	34858	12/07/2025
TP-00275	Technicien reconstructeur de moteurs thermiques et d'organes	TRMTO	34856	14/07/2025
TP-01283	Opérateur composites hautes performances	OCHP	34859	18/07/2025
TP-00470	Cariste d'entrepôt	CE	34857	28/07/2025
TP-00468	Préparateur de commandes en entrepôt	PCE	34860	28/07/2025
TP-01342	Peintre Décorateur	PDECO	37476	31/07/2025
TP-01403	Peintre applicateur de revêtements techniques	PART	35505	31/07/2025
TP-00438	Chef de chantier aménagement finitions	CCAF	34863	18/08/2025
TP-00375	Exploitant en transport routier de marchandises	ETRM	39132	24/08/2025
TP-01329	Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises	GOTRM	34881	24/08/2025
TP-01330	Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises	OTAMM	34882	24/08/2025
TP-00057	Secrétaire assistant médico-social	SAMS	36805	31/08/2025
TP-00476	Technicien d'assistance en informatique	TAI	37681	31/08/2025
TP-01369	Chargé d'études de réseaux de télécommunications	CERT	34875	01/09/2025
TP-01370	Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications	DPRT	34876	01/09/2025
TP-01374	Assistant immobilier	AI	40077	06/09/2025

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre juillet 2025 et septembre 2025

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace Employeur – Candidat – Acteur .

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Aucun webinaire sur la période					

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, **romain.marchal@afpa.fr**
Naïma EL BACHA, **naima.el-bacha@afpa.fr**

BTP					
	Dates / Horaires	**Lieux / Modalités**	**Ingénieur de formation**	**Personne organisatrice**	**Intervenant Direction des Certifications**
Encadrement de chantier travaux publics : Chef de chantier en travaux publics (CCTP) / Conducteur de travaux-Travaux Publics (CDTTP)	11/07/2025 / 09h00-12h00	Visioconférence	Renaud RICHARD Laurent FOREST	Isabelle BOUSQUET	Franck MILLET
Technicien en systèmes de sûreté (TSS)	17/09/2025 / 10h00-12-00	Visioconférence	François LOCH	Marie-Line FERNANDEZ	Franck MILLET
Technicien d'étude construction bois (TECB)	30/09/2025 / 10H00-12H00	Visioconférence	Alexis LIOTARD	Marie-Line FERNANDEZ	Laurence HENIN

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verguet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Industrie					
Secteur / Titre	**Dates / Horaires**	**Lieux / Modalités**	**Ingénieur de formation**	**Personne organisatrice**	**Intervenant Direction des Certifications**
Mécanicien automobile (MA) Mécanicien de maintenance automobile (MMA) Technicien électromécanicien automobile (TEA)	Septembre 2025	Visioconférence	Jérémy FERRI	Laurenne PEUZET	Franck MILLET

Pour tout renseignement et inscription :

Laurenne PEUZET, laurenne.peuzet@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation

Afpa

Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.